

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 21 décembre 2021 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - L. GASC - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - C. BASTIDE - D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER - M. IBARS par L. FABRE - A. KELLY par L. GASC - JD. POUSSIER par B. DANIS - A. CHOUKROUN par D. CUPOLI - S. MARTI par M. PEREZ - D. VIALAS par L. DELAITE - C. PINO par D. SAUVADE - G. GUIRAUD par C. BASTIDE

**Absent excusé** : J. GROSSO

**Absent** : JF. MARY

### **10. Règlement de l'opération « Cache Clim » : approbation (Annexe 10)**

Le but de cette action est la revalorisation du patrimoine architectural et de l'image générale du centre ancien de la commune, en incitant les propriétaires à acheter et faire poser des caches climatiseurs.

L'aide consiste en une subvention sur l'achat de cache climatiseur accordée aux propriétaires privés dans les conditions précisées dans le règlement joint à la présente et s'inscrit dans le cadre de l'opération façades.

La subvention municipale est de 50 % du montant du cache climatiseur avec un plafond de 200 € par climatiseur et dans la limite de deux caches climatiseurs par habitation.

L'opération a commencé en amont afin de déterminer le nombre de propriétaires sur le centre ancien souhaitant participer à cette opération.

Ainsi, 30 propriétaires ont fait connaître leur volonté de pouvoir obtenir une subvention.

Il appartient au conseil municipal :

**De valider** le principe de l'opération « Cache Clim »,

**De valider** le règlement joint à la présente,

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**

Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**

**A L'UNANIMITE**

**Valide** le principe de l'opération « Cache Clim »,

**Valide** le règlement joint à la présente,

**Donne** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Pour le Maire empêché,**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Marc Rouvier**

